

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 770 346 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

02.05.1997 Bulletin 1997/18(51) Int Cl.⁶: **A47G 1/16**(21) Numéro de dépôt: **96402290.9**(22) Date de dépôt: **28.10.1996**

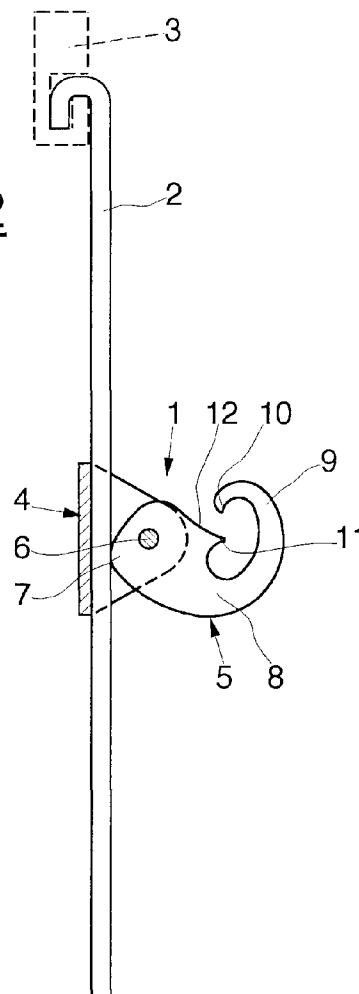
(84) Etats contractants désignés:

AT BE CH DE ES FR GB IT LI NL PT SE(30) Priorité: **27.10.1995 FR 9512721**(71) Demandeur: **Le Crochet "X" Anglo-French
Trading Co.
75010 Paris (FR)**(72) Inventeur: **Hamon, Jacques
95160 Montmorency (FR)**(74) Mandataire: **Casalonga, Axel
BUREAU D.A. CASALONGA - JOSSE
Morassistrasse 8
80469 München (DE)**(54) **Crochet de cimaise perfectionné**

(57) Crochet à blocage sur une tige, notamment du type tige de suspension à un cimaise, pour l'accrochage de tableaux et autres ouvrages d'art, comprenant une monture (4) sur laquelle est articulé un corps de crochet (5) comportant une partie d'accrochage (8) et une partie (7) formant came pour le blocage sur la tige.

La partie d'accrochage (8) est prolongée vers le haut par un bec de retenue (9) recourbé à plus de 180° vers la partie formant came (7) de manière que sa pointe (10) soit située au-dessus de la partie d'accrochage (8) et soit retournée vers le bas lorsque le crochet se trouve en position de blocage sur la tige. De préférence le corps de crochet (5) comprend, en outre, entre la partie formant came (7) et la partie d'accrochage (8), une partie (11) formant un bec de déviation recourbé par-dessus la partie d'accrochage (8) de manière que sa pointe dirigée vers le bec de retenue (9) soit située au-delà d'une ligne reliant la partie d'accrochage (8) à la pointe (10) du bec de retenue (9).

Application: notamment à l'accrochage de tableaux dans des galeries d'art et des musées.

FIG.2**EP 0 770 346 A1**

Description

La présente invention se rapporte à un crochet à blocage sur une tige, notamment du type tige de suspension à une cimaise, pour l'accrochage de tableaux et autres ouvrages d'art.

Un système d'accrochage de ce type connu sous le nom de système "BOYER" est utilisé couramment dans les galeries d'art et les musées. Ce système comprend un profilé dit profilé de cimaise fixé à un mur, en partie haute de ce dernier, une tige de suspension dont l'extrémité supérieure est accrochée à ce profilé de cimaise, et un crochet à blocage comprenant une monture sur laquelle est articulé un corps de crochet comportant une partie d'accrochage et une partie formant came pour le blocage du crochet sur la tige de suspension sous le poids du tableau.

Il a par ailleurs déjà été proposé, par la demande de brevet FR-A-2 399 125, d'adjoindre à un tel crochet un organe antidécrochage ou antivol constitué par une patte pouvant être bloquée à l'aide d'une vis sur la tige de suspension, au-dessus du crochet préalablement bloqué sur cette tige. Cette patte transforme ainsi le crochet ouvert en un crochet fermé et immobilise le crochet sur la tige.

Les inconvénients de ce système connu sont multiples. D'une part, la patte de fermeture et d'immobilisation du crochet constitue une pièce supplémentaire qui augmente le coût de l'ensemble. D'autre part, la mise en place de la patte de fermeture et d'immobilisation du crochet nécessite une opération supplémentaire impliquant l'utilisation d'un outil, alors que l'un des avantages des crochets de cimaise constitue précisément le blocage particulièrement simple du crochet à la hauteur désirée sur la tige de suspension, grâce à l'effet d'autoblocage de la came. Par ailleurs, si ce système connu empêche bien un décrochage intempestif rapide des tableaux ou autres objets accrochés, le décrochage volontaire est lui aussi malaisé et long.

Il a par ailleurs déjà été proposé de monter directement sur un tel crochet de cimaise à auto-blocage, un système de fermeture du crochet constitué par un élément supplémentaire qui est articulé sur la monture du crochet autour du même axe que le corps de crochet et qui peut être immobilisé en position de fermeture du crochet par encliquetage dans un cran de la monture. Ici également, il est nécessaire de rapporter un élément supplémentaire sur le crochet, d'où un coût plus élevé. Par ailleurs, cet élément doit être actionné séparément du crochet, aussi bien pour le blocage que pour le déblocage, ce qui rend l'utilisation de ce système compliquée et fastidieuse.

Le but de la présente invention est de proposer un crochet de cimaise à auto-blocage sur une tige de suspension, crochet qui se distingue par sa structure simple, son coût réduit et sa facilité de mise en oeuvre, tout en procurant une bonne protection contre le décrochage intempestif.

Le crochet objet de l'invention à blocage sur une tige, notamment du type tige de suspension à une cimaise, pour l'accrochage de tableaux et autres ouvrages d'art, comprend une monture sur laquelle est articulé un corps de crochet comportant une partie d'accrochage et une partie formant came pour le blocage sur la tige de suspension. La partie d'accrochage est prolongée vers le haut par un bec de retenue recourbé à plus de 180° vers la partie formant came de manière que sa pointe soit située au-dessus de la partie d'accrochage et soit retournée vers le bas lorsque le crochet se trouve en position de blocage sur la tige de suspension.

Le crochet conforme à l'invention procure ainsi par lui-même, sans adjonction d'un élément supplémentaire, uniquement par la conformation particulière de son corps de crochet, une protection contre le décrochage intempestif, tout en conservant le même mode de mise en oeuvre simple que les crochets de cimaise usuels dépourvus de moyens s'opposant au décrochage intempestif.

Pour améliorer encore la sécurité contre le décrochage intempestif, le crochet conforme à l'invention peut comprendre, en outre, entre la partie formant came et la partie d'accrochage, une partie formant un bec de déviation recourbé par-dessus la partie d'accrochage de manière que sa pointe dirigée vers le bec de retenue soit située au-delà d'une ligne reliant la partie d'accrochage à la pointe du bec de retenue.

Tout mouvement de décrochage vers le haut exercé sur le tableau ou ouvrage d'art accroché amène ainsi le cordon, anneau ou autre moyen d'accrochage du tableau ou ouvrage d'art, avec certitude en prise avec le bec de retenue.

Suivant un mode de réalisation préféré de l'invention, le bec de déviation est relié à la partie formant came de manière que la partie de liaison entre le bec de déviation et la partie formant came soit inclinée vers le bas en direction du bec de retenue lorsque le crochet se trouve en position de blocage sur la tige de suspension.

Cela simplifie l'accrochage du tableau ou autre ouvrage d'art au crochet bloqué en position sur la tige de suspension et, à la suite d'une tentative infructueuse de décrochage intempestif, ramène automatiquement le cordon, anneau ou autre organe d'accrochage en prise avec la partie d'accrochage du crochet.

En se référant aux dessins schématiques annexés, on va décrire ci-après plus en détail un mode de réalisation illustratif et non limitatif d'un crochet de cimaise conforme à l'invention; sur les dessins :

la figure 1 est une vue en élévation latérale d'un crochet de cimaise en position de blocage sur une tige de suspension;

la figure 2 est une coupe du crochet de la figure 1 en position de blocage;

la figure 3 est une coupe du crochet de la figure 1 en position de déblocage.

Selon la figure 1, un crochet de cimaise 1 est monté sur une tige de suspension 2 dont l'extrémité supérieure est fixée de façon connue en soi à un profilé de cimaise 3 représenté schématiquement.

Le crochet 1 comprend une monture 4 en U et un corps de crochet 5 articulé sur la monture 4 par un axe 6, entre les deux ailes de la monture.

Comme le montre la figure 2, le corps de crochet 5 comprend une partie de blocage 7 formant came pour serrer la tige de suspension 2 contre le fond de la monture 4, et une partie d'accrochage 8. La partie d'accrochage 8 est prolongée vers le haut par un bec de retenue 9 recourbé à plus de 180° vers la partie 7 formant came de manière à être situé au-dessus de la partie d'accrochage 8, sa pointe 10 étant recourbée vers le bas lorsque le crochet 5 se trouve en position de blocage sur la tige 2, selon la figure 2.

Le corps de crochet 5 comprend par ailleurs, entre la partie 7 formant came et la partie d'accrochage 8, une partie 11 formant un bec de déviation recourbé par-dessus de la partie d'accrochage 8 de manière que sa pointe dirigée vers le bec de retenue 9 soit située, lorsque le crochet se trouve en position de blocage sur la tige, selon la figure 2, entre une ligne (verticale) reliant la partie d'accrochage 8 à la pointe 10 du crochet de retenue 9.

De plus, on reconnaît sur les dessins que le bec de déviation 11 est relié à la partie 7 formant came par une partie de liaison 12 qui est inclinée vers le bas en direction du bec de retenue 9 lorsque le crochet se trouve en position de blocage sur la tige de suspension, suivant les figures 1 et 2.

Pour l'accrochage d'un tableau ou d'une autre oeuvre d'art, on amène le crochet 1 à la hauteur requis sur la tige de suspension 2 et après accrochage du cordon, anneau ou autre organe d'accrochage du tableau au crochet 1, ce dernier se trouve bloqué en position sur la tige 2 par la came 7 par le seul poids du tableau.

En cas de tentative de décrochage intempestif, par un mouvement vers le haut sur le tableau, le cordon ou anneau d'accrochage du tableau vient se placer en dessous du bec de retenue 9 et soulève le corps de crochet 5, débloquent ainsi le crochet 1, sans que ce mouvement de soulèvement ne permette de dégager le cordon ou anneau du crochet 1. Bien au contraire, du fait du pivotement du corps de crochet 5 à la position selon la figure 3, le bec de retenue 9 recouvre encore davantage la partie d'accrochage 8 et s'oppose encore davantage à ce décrochage intempestif.

Dès que la tentative de décrochage prend fin, le crochet 5 se bloque de nouveau sur la tige 2, sous le poids du tableau.

Une telle tentative de décrochage intempestif étant toujours une action rapide, la personne qui y procède n'a pas le temps de soulever le tableau et d'examiner le dispositif d'accrochage pour déterminer la manière selon laquelle ce dispositif pourrait être neutralisé.

Revendications

1. Crochet à blocage sur une tige, notamment du type tige de suspension à une cimaise, pour l'accrochage de tableaux et autres ouvrages d'art, comprenant une monture (4) sur laquelle est articulé un corps de crochet (5) comportant une partie d'accrochage (8) et une partie (7) formant came pour le blocage sur la tige, caractérisé par le fait que la partie d'accrochage (8) est prolongée vers le haut par un bec de retenue (9) recourbé à plus de 180° vers la partie formant came (7) de manière que sa pointe (10) soit située au-dessus de la partie d'accrochage (8) et soit retournée vers le bas lorsque le crochet se trouve en position de blocage sur la tige, et que le corps de crochet (5) comprend, en outre, entre la partie (7) formant came et la partie d'accrochage (8), une partie (11) formant un bec de déviation recourbé par-dessus la partie d'accrochage (8) de manière que sa pointe dirigée vers le bec de retenue (9) soit située au-delà d'une ligne reliant la partie d'accrochage (8) à la pointe (10) du bec de retenue (9).
2. Crochet suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que le bec de déviation (11) est relié à la partie formant came (7) par une partie de liaison (12) qui est inclinée vers le bas en direction du bec de retenue (9) lorsque le crochet se trouve en position de blocage sur la tige.

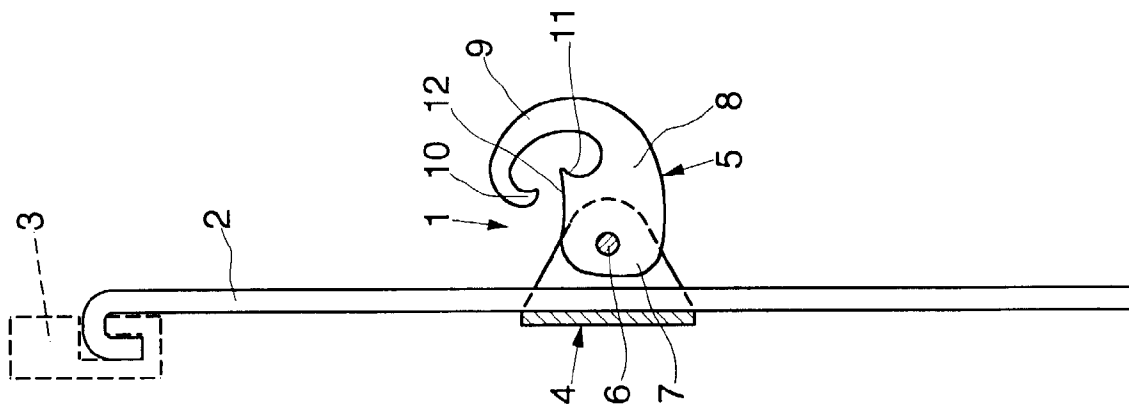


FIG. 1

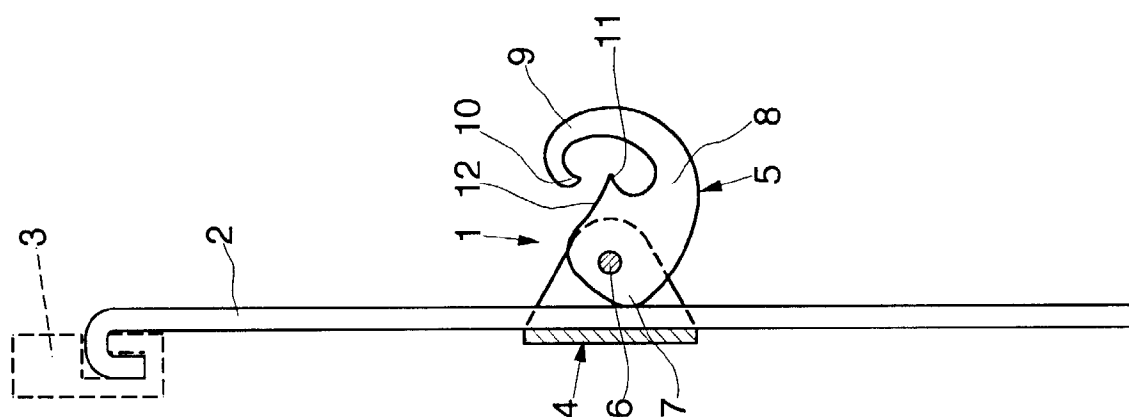


FIG. 2

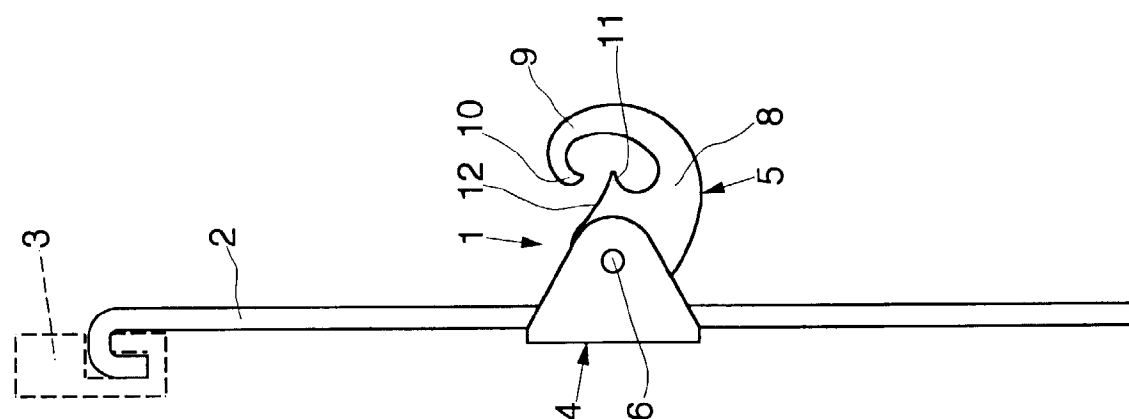


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 96 40 2290

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	GB-A-M02658 (BOYER) & GB-A-02658 A.D. 1912 * figure 6 *	1	A47G1/16
A,D	FR-A-2 390 925 (CELLIER) * figures *	1	
A	FR-A-1 228 315 (FAILLETZAZ) * figure 3 *	1	
A	FR-A-346 360 (BAR) * figure 1 *	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A47G
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 24 Janvier 1997	Examineur Beugeling, G.L.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 01.82 (P04C02)